

**Extrait du registre
des délibérations du SIRIS Autruy Charmont Leouville
Séance du 28/03/2017**

L'an 2017 et le 28 Mars à 20 heures, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Madame LAROCHE Bernadette, Présidente.

Présents : Mme LAROCHE Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Plateau Beauceron, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, Mme GERARD Evelyne, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, M. THOMAS Didier, vice-président, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme LAROYE Aurélie, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme PETIT Christine, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE, M. BALLOT Joël, désigné par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Nombre de membres

- Afférents au Bureau : 6
- En exercice : 6

Date de la convocation : 21/03/2017

Date d'affichage : 21/03/2017

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

SOMMAIRE

Approbation du compte de gestion 2016
Approbation du compte administratif 2016
Approbation du budget 2017
Choix des entreprises pour les travaux
Convention avec la MSA pour la médecine de prévention
Indemnités des élus
Affaires diverses

Réf : 2017-01 Approbation du compte de gestion 2016

Le Bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville,
Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2016

Et

Compte tenu que les montants des titres recouverts et mandats émis en 2016 sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative ;

Approuve le Compte de Gestion de l'année 2016 établi par la Trésorerie d'Outarville et la Trésorerie de Pithiviers.

À l'unanimité (pour : 6/ contre : 0/ abstention : 0)

Réf : 2017-02 - Approbation et affectation des résultats du compte administratif 2016 et affectation du résultat

Le Bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville,
Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif 2016, sous la présidence de Monsieur Didier THOMAS, le vice-président,

Approuve le Compte Administratif 2016 qui présente :

- un excédent de fonctionnement de 69 975.38€

Et

- un déficit d'investissement de 28 612.07 € ;

Décide d'affecter la somme de 31 369.67 € en investissement au compte 1068 et d'affecter à l'excédent de fonctionnement la somme de 38 605.71 € (compte 002).

À l'unanimité (pour : 5 / contre : 0 / abstention : 0)

Réf : 2017-03 – Vote du Budget 2017

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 281 928.20 € en section de fonctionnement et à la somme de 73 119.63 € en section d'investissement.

Conformément aux statuts du SIRIS, les dépenses des bâtiments scolaires sont partagées entre les communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret et du Plateau Beauceron et les dépenses de la vie scolaire seront partagées entre la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine, de la manière suivante :

. 50 % au prorata de la population légale de chaque commune en vigueur au 1^{er} Janvier ;

. 50 % au prorata de leur effectif scolaire au 1^{er} Janvier de l'exercice considéré.

❖ Nombre d'élèves au 1er Janvier 2017: 100

Autruy : 64 Charmont : 27 Léouville : 9

❖ Nombre d'habitants au 1er Janvier 2017 : 1 182

Autruy : 703 Charmont : 399 Léouville : 80

Pour les bâtiments scolaires, le financement de 36 582.06€ sera assuré par un appel de fonds auprès de :

- la **Communauté de Communes du Pithiverais** (pour la commune d'Autruy) à hauteur de **22 584.93€** (10 878.92 € calculé au prorata du nombre d'habitants et 11 706.01€ pour les élèves) ;
- la **Communauté de la Plaine du Nord Loiret** : **13 997.13 €** (7 412.53 € pour les habitants et 6 584.60 € pour les élèves)

soit une contribution de 15.475€/habitant et 182.91€/élève)

Pour les services aux écoles, la somme de 153 241.23 € sera répartie entre :

- la **commune d'Autruy sur Juine pour 94 607.78 €** (45 570.57 € pour les habitants et 49 037.21 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : 58 633.65 €** (31 050.22 € pour les habitants et 27 583.43 € pour les élèves)

soit une contribution de 64.823€/habitant et 766.207€/élève

Appel de fonds scindés en deux (en Avril 2017 et Septembre 2017) pour la Communauté de Communes du Pithiverais et en trois pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine.

A l'unanimité (pour : 6/ contre : 0/ abstention : 0)

Réf. 2017-04 Indemnité du Président

Considérant que le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017 (applicable au 1^{er} Janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux de 1015 à 1022 et qu'une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018,

Considérant que la délibération n° 2014-07 du 28 Avril 2014 fixant les indemnités du Président fait référence à l'indice 1015,

Ceci étant exposé, le Conseil Syndical, conformément au décret sus visé, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président au taux de 6.69 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

À l'unanimité (pour : 6 / contre : 0 / abstention : 0)

Réf 2017-05 Convention avec la MSA pour la médecine de prévention

La convention signée entre la commune et la MSA Beauce Cœur de Loire, afin d'assurer la médecine de prévention en faveur des agents, est arrivée à échéance le 31 Décembre 2016. Le Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire se propose de poursuivre le travail engagé en présentant un nouveau projet de convention à effet au 1^{er} Janvier 2017, pour une durée d'un an. La cotisation forfaitaire est portée à 100 € pour l'année 2017.

Le bureau du SIRIS, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour une année la convention avec la MSA et autorise la présidente à signer la convention correspondante.

À l'unanimité (pour : 6 / contre : 0 / abstention : 0)

Réf. 2017-06 Devis pour les travaux année 2017

Durant l'année 2017, le conseil syndical a décidé de procéder à différents travaux dans les écoles. Plusieurs devis ont été demandés pour chaque prestation. Après étude des devis, les membres du SIRIS décident de retenir les offres suivantes :

- **Ecole d'Autruy sur Juine**
- **Accessibilité de l'école et sanitaire PMR**
 - ETS LUBIN : 16 141 € HT
 - J.DAGUE : 8 143.64 € HT
 - ✓ Devis retenu : J.DAGUE au prix de 8 143.64 € HT

- **Plomberie dans les sanitaires PMR et robinets thermostatiques**
 PIET : 4717 € HT
 Sarl BRISSON : 1789.75 € HT
 ✓ Devis retenu : Sarl BRISSON au prix de 1789.75 € HT

- **Isolation Phonique dans une classe maternelle**
 Denis VASSOT : 5 232.38 € HT (électricité comprise)
 Michel JAMET : 2899.63 € HT (électricité non comprise et laine de verre moins épaisse)
 ✓ Devis retenu : Denis VASSOT au prix de 5 232.38 € HT (offre considérée la plus complète)

- **Peinture (couloir et salle de classe)**
 Franck DAVOUS : 3100 € HT
 Deco-Passion : 8742 € HT
 ✓ Devis retenu : Franck DAVOUS au prix de 3100 € HT

- **Ecole de Charmont en Beauce**
- **Peinture (réfectoire + cuisine + sanitaires)**
 Deco-Passion: 9720.00 € HT
 Entr Benoît Kerneves : 9 677.24 € HT
 ✓ Devis retenu : Ent. Benoît Kerneves au prix de 9677.24 € HT

À l'unanimité (pour : 6/ contre : 0/ abstention : 0)

AFFAIRES DIVERSES

- ✓ **Garderie** : les membres du SIRIS décident de reconduire la garderie du soir et du matin aux mêmes horaires pour l'année scolaire 2017/2018.

- ✓ **Horaires** : Suite à la demande de l'IEN de confirmer les horaires d'organisation du temps scolaire, les élus émettent le souhait de garder les mêmes horaires pour l'année scolaire 2017/2018. Toutefois, il est demandé de solliciter les associations du territoire afin d'intervenir sur les TAP

- ✓ **Arrêt de Bus** : Le conseil Départemental vient de donner son accord pour la création d'un arrêt supplémentaire sur le trajet du matin à Autruy-sur-Juine, place Adrien FORTIN, afin que les élèves puissent disposer d'un abri bus en cas d'intempérie.

- ✓ **Cadeau de départ au CM2** : les élus choisissent d'offrir au CM2 une calculatrice en lieu et place des dictionnaires.

- ✓ **Alimentation** : Suite à la décision de la Boucherie Lienard de ne plus fournir les cantines de Charmont et Autruy à compter de la rentrée prochaine, les élus choisissent de faire appel aux Saveurs de Gâtinais pour la fourniture de viande à compter de septembre 2017.

- ✓ **Sécurité dans les écoles** : Les élus prennent acte du courrier du préfet relatif à l'installation d'alarmes anti intrusion dans les écoles. L'avis du gendarme référent à la sureté sera sollicité et des devis seront demandés.